

ARRÊTÉ n°90-2022-06-02- 00004

**fixant les listes de candidats au premier tour de l'élection municipale
et communautaire partielle intégrale
de la commune de MONTREUX-CHATEAU du 18 juin 2023**

Le préfet du territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, et notamment l'article L.256 ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté n°90-2023-05-31-0001 du 31 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté n°90-2023-05-03-0004 du 3 mai 2023 portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de MONTREUX-CHATEAU ;

Vu les récépissés définitifs délivrés les 30 et 31 mai 2023 aux deux listes candidates en lice ;

Vu le tirage au sort public effectué le 1^{er} juin 2023, visant à attribuer l'ordre des listes en vue de l'affichage sur les panneaux électoraux ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidats au premier tour de l'élection partielle intégrale municipale et communautaire de la commune de MONTREUX-CHATEAU du 18 juin 2023, dans l'ordre qui suit déterminé par tirage au sort, sont :

1 - « MONTREUX A VENIR », menée par BRUN Michaël, tête de liste.

2 - « MONTREUX PREPARE DEMAIN, AUTREMENT », menée par OBSTETAR Pascal, tête de liste.

ARTICLE 2 :

La composition des deux listes de candidats s'établit comme suit :

1-« MONTREUX A VENIR »	
Élection municipale	Élection communautaire
<ol style="list-style-type: none">BRUN MichaëlGARNIAUX MartineGREGUOR OlivierLAURENCOT JenniferBELUCHE PhilippeBAROS FlorenceBOUCHOT MorganDUBOIS FannyDUHAUT DenisDIEFFENBACHER CélineBONSOIR LionelMOUGIN NathalieBEAUFREZ LaurentROUX Anne-SophieLEPERS Philippe	<ol style="list-style-type: none">BRUN MichaëlGARNIAUX Martine
2-« MONTREUX PREPARE DEMAIN, AUTREMENT »	
Élection municipale	Élection communautaire
<ol style="list-style-type: none">OBSTETAR PascalJORGELIN IsabelleBRAGHINI EmmanuelMESSAOUDI HayattePIERRE MichaëlMARTINS PINTO Irène MariaDUBIEF Jean-ClaudeRAYNIER SandraCAMBONI DidierBOZKIRAC OzlemBRAGHINI PaoloHOSTETTER FrancineGEBEL JosselinSCHNEIDER Marie-ThérèseMOUGIN David	<ol style="list-style-type: none">OBSTETAR PascalJORGELIN Isabelle

Article 3 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame Martine GARNIAUX, 1^{ère} adjointe de MONTREUX-CHATEAU pour le maire empêché sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **02 JUIN 2023**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Renaud NURY